

École élémentaire publique Chantemerle

509 chemin de Chantemerle 73000 CHAMBÉRY

ecole-elementaire-chantemerle-chambery.web.ac-grenoble.fr

Tél. : 04 79 70 14 15

Mail : Ce.0731020M@ac-grenoble.fr



Procès-verbal du Conseil de l'école élémentaire Chantemerle le lundi 6 novembre 2023 à 18 heures

Procès-verbal adopté le : 30 novembre 2023

Secrétaire de séance : Julianne RICO

Présences	Absences
Mairie	
Florence BOURGEOIS, Nathalie COLIN-COCCHI, Frédéric LAFONT	
DDEN	
Paul CHEVALIER	
Représentant-es de parents	
Edwige BEAUX, Karine DA ROCHA, Anne-Sophie DELAVEAU MARGUET	Jessy BOYER (excusée), Joanna Isabelle CHABERT (excusée), Dounia KANFAR, Julien MONCOMBLE (excusé)
RASED, UPE2A	
Christine BLANC	Camille FORTUNATO, Vincente ROCHAT
Équipe enseignante	
Mélodie DECROO, Catherine FOSSOUX, Virginie MARIOTTI, Brice MARTIN, Lucie MEYER, Hervé PORRAZ, Karima REYNAUD- SERPOLET, Julianne RICO, Françoise SUHR	Chloé FAVRE (excusée)

Plan

I. OBJECTIFS & FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE.....	2
Résultat des élections des représentant-es de parents d'élèves.....	2
Conseil d'école des élèves et parcours citoyen.....	2
II. L'ÉCOLE EN 2023/2024.....	3
Équipe enseignante et personnel.....	3
Vote du règlement intérieur.....	3
Sécurité : incendie et PPMS.....	3
Périscolaire.....	4
III. BÂTIMENT & TRAVAUX.....	4
Travaux durant les vacances.....	4
Suite à la rénovation de la cour d'école.....	4
IV. ACTIONS DU PROJET D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE.....	4
Projets de l'année.....	4
Transports.....	6
Évaluations nationales.....	6
V. BILAN FINANCIER DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE.....	6
VI. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.....	7

I. OBJECTIFS & FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Résultat des élections des représentant·es de parents d'élèves

Le Conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : inclusion des enfants à besoins particuliers, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc. ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles ;
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Le directeur envoie une invitation et l'ordre du jour au moins 8 jours avant la date du Conseil d'école. Il est important de lui envoyer en amont les points à ajouter à l'ordre du jour, afin qu'ils puissent être préparés, notamment par la mairie. L'élue présente à nos Conseils d'école n'est en effet pas chargée de l'éducation à la mairie et doit se renseigner avant sur les dossiers pour pouvoir apporter des réponses précises.

Les élections pour désigner les représentant·es des parents d'élèves ont eu lieu cette année le vendredi 13 octobre 2023. Les résultats sont présentés ci-dessous.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Inscrit·es	147	174	163
Votant·es	75	104	109
Participation	51,02 %	59,77 %	66,87 %

Edwige BEAUX (CP)
Jessy BOYER (CE1)
Joanna Isabelle CHABERT (CE1/CE2)
Karine DA ROCHA (CP et CE2/CM1)
Anne-Sophie DELAVEAU MARGUET (CE1/CE2)
Dounia KANFAR (CE1)
Julien MONCOMBLE (CE1/CE2)

Conseil d'école des élèves et parcours citoyen

Le même jour ont été élu·es les délégué·es élèves au Conseil d'école des enfants. Cette instance se réunit également 3 fois dans l'année pour discuter du fonctionnement et des projets de l'école, du point de vue des élèves, qui la vivent au quotidien. Un petit budget de la coopérative est alloué à ce Conseil afin qu'il puisse décider de mettre en œuvre un projet dans l'année. L'année dernière, le projet choisi a été l'organisation d'Olympiades, au mois de mai.

La création d'un Conseil municipal jeune de quartier pour les Hauts de Chambéry est en cours de réflexion avec la mairie de Chambéry. 2 élèves de chaque école du secteur seraient élu·es pour siéger dans ce Conseil. L'objectif est de former ces jeunes au fonctionnement démocratique d'une commune et de faire vivre la parole et les ambitions des jeunes.

II. L'ÉCOLE EN 2023/2024

Équipe enseignante et personnel

Le tableau ci-dessous présente les différents personnels de l'école cette année.

RASED

Christine Blanc (maitresse spécialisée E)
Vincente Rochat (psychologue scolaire)

AESH

Eve-Anne Rousselin

UPE2A

Camille Fortunato

EILE

?

Assistante d'anglais

Molly Wojcik

Remplaçant REP+

Hervé Porraz

	Enseignant-es
CP 13	Virginie Mariotti
CP/CE1 12	Karima Reynaud-Serpolet
CE1 13	Catherine Fossoux
CE1/CE2 15	Julianne Rico Lucie Meyer
CE2/CM1 22	Brice Martin Mélodie Decroo
CM1/CM2 22	Françoise Suhr Chloé Favre

Il est à noter que nous avons le plaisir d'accueillir une assistante d'anglais cette année, qui vient des États-Unis. Son rôle est d'appuyer l'équipe enseignante dans les séances de langue vivante et d'apporter également des éléments culturels sur le monde anglophone. Elle est présente 2 heures par semaine.

L'enseignant-e de cours d'EILE (cours d'arabe) n'a pas encore été nommé cette année : les cours devraient avoir lieu mais nous sommes en attente. Les enseignant-es des années précédentes ont terminé leur contrat et l'État marocain doit en détacher d'autres.

Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est un document très important pour le fonctionnement de l'école : il fixe le cadre, les droits et les obligations de chacun-e (élève, personnels, parents). C'est le document de référence en cas de difficulté. Il est présenté à chaque nouvelle famille ou personnel arrivant dans l'école.

Il est en ligne sur le site internet de l'école :

<https://ecole-elementaire-chantemerle-chambery.web.ac-grenoble.fr/presentation/regles-de-lecole>

Comme chaque année, ce règlement est soumis à un vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Sécurité : incendie et PPMS

Les exercices réglementaires ont été effectués en ce début d'année. Il n'y a pas de difficultés majeures à remonter. Les remarques faites à la mairie suite à l'exercice de l'année dernière ont dans l'ensemble été prises en compte (absence de verrou sur la porte du restaurant scolaire). Depuis le mois de juin, une demande de changement du code de la porte d'entrée a été faite, suivie de plusieurs relances : en effet, ce code est trop largement connu. A ce jour, le changement n'a toujours pas été effectué. Une révision de tous les codes des écoles devrait être faite dans l'année.

Périscolaire

Les prix de la cantine sont évoqués, trop élevés selon certaines familles. Selon la mairie, ils ont effectivement été augmentés dernièrement, pour prendre en compte l'inflation et améliorer la qualité. L'élue souligne qu'un repas revient à 15 € à la ville et que les tranches ont été revues, pour mieux lisser les tarifs selon les QF. L'objectif est d'avoir 40 % de nourriture bio / locale. De 5 composantes, nous sommes passés à 4 composantes afin de privilégier la qualité et de diminuer la cadence des repas. Les parents demandent à pouvoir être invités au restaurant scolaire, avec le DDEN, pour pouvoir goûter la nourriture.

Certaines familles ont fait remonter la demande d'augmenter l'amplitude horaire du périscolaire (de 7 h 30, au lieu de 7 h 45, à 18 h 30, au lieu de 18 h). La Mairie demande le nombre de familles concernées. A priori : 2.

Le coordonnateur périscolaire présente le fonctionnement à Chantemerle pour 2023/2024, avec un personnel relativement stable mais des difficultés pour la mairie à recruter.

III. BÂTIMENT & TRAVAUX

Travaux durant les vacances

Durant l'été, tous les stores du 1^{er} étage ont été réparés ou remplacés.

Durant les vacances d'automne, des vitres du préau intérieur ont été remplacées suite aux dégradations du mois de juin.

Suite à la rénovation de la cour d'école

Plusieurs années après les travaux de végétalisation de la cour d'école manquent encore certains aménagements : des bacs devraient sous peu être installés dans la cour pour réaliser un petit potager (un récupérateur d'eau a également été demandé).

Des bancs devaient également être posés et ne sont toujours pas là.

IV. ACTIONS DU PROJET D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE

Projets de l'année

Cycles EPS

Notre école s'était inscrite pour que chaque classe puisse suivre un cycle natation cette année. Nous avons appris dans l'été, comme les autres écoles chambériennes, qu'aucun créneau ne nous était réservé, pour des questions budgétaires. Suite aux réactions vigoureuses, quelques créneaux ont été débloqués pour fin 2023 mais notre école n'a pas pu en bénéficier car des transports sont nécessaires pour aller à la piscine. Or, pour des raisons budgétaires encore, les écoles pouvant se déplacer à pied ont été privilégiées.

Cette restriction importante sur les créneaux piscine pose 2 questions :

- la possibilité pour les écoles d'assurer les programmes scolaires (« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale », circulaire de 2011 du Ministère de l'Éducation Nationale) ;

- la communication de la mairie avec les écoles (l'absence de créneaux pour les écoles chambériennes n'a pas été annoncée aux écoles qui l'ont découvert par surprise au début des vacances d'été, en constatant qu'elles n'étaient pas sur le planning).

Il est dommage qu'avec 2 piscines sur l'agglomération permettant d'accueillir davantage d'élèves qu'autrefois, les enfants soient limités dans la pratique de la natation. L'élue assure qu'un retour à la normale devrait avoir bientôt lieu et que des créneaux devraient pouvoir être proposés aux écoles.

A l'heure actuelle, les informations de la mairie aux écoles parlent de 2 cycles piscines sur toute la scolarité élémentaire des élèves (exemple : un cycle en CE1 puis un cycle en CM2).

Toujours en EPS, tous les élèves ont bénéficié des interventions de Perrine de Chambéry Savoie Handball sur la première période. Le bilan est très positif et nous espérons pouvoir les reconduire l'année prochaine. Un tournoi inter-écoles est prévu le 7 juin.

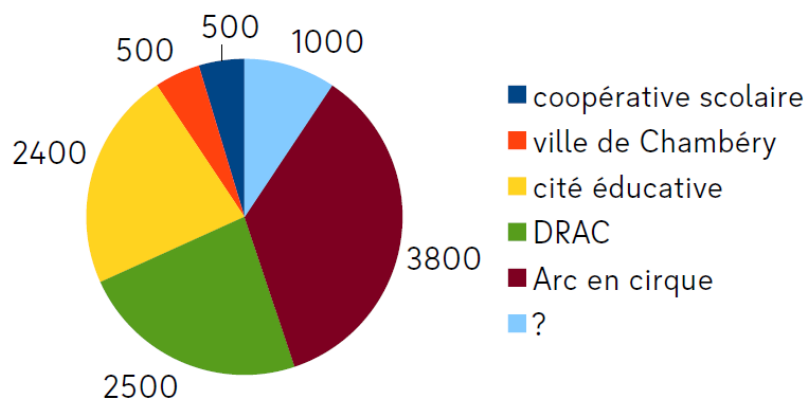
Un partenariat est mis en place entre l'APE et le SOC rugby pour faire venir des joueurs professionnels à l'école et également proposer des places aux familles de l'école pour un match dans le nouveau stade le 1^{er} décembre.

Enfin, une classe de neige est prévue pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 du 2 au 5 avril 2024 à Saint-François-Longchamp (même lieu que la classe verte de l'an dernier). Au-delà des objectifs de vie en collectivité, ce projet a pour but l'apprentissage du ski alpin, de la géographie et de l'histoire du patrimoine montagnard. Les classes de CP et CE1 organisent quant à elles 2 sorties à la journée (raquettes et randonnée) en montagne.

Projet Kesako avec Arc en cirque

L'école a monté cette année un projet artistique et culturel avec l'association Arc en cirque, dans le cadre des projets Kesako. Ce projet se déroulera de novembre à janvier, avec 8 séances de pratique du cirque encadré par des enseignants d'Arc en cirque, 1 visite des locaux, 1 spectacle réalisé par les élèves sous chapiteau et un spectacle de cirque à l'Espace Malraux. Ce projet sera prolongé par le CP/CE1 et les CE1/CE2 par un projet en arts plastiques sur le thème du cirque avec une intervenante de la Cité des arts.

Le financement de ce projet est exposé ci-dessous.



Une partie du financement manque encore. Ce problème est en cours de résolution. La coopérative scolaire a décidé de ne pas participer pour un montant supérieur à la mairie, comme demandé, cette dernière étant normalement porteuse de ce projet.

Transports

Notre école est éloignée des différentes structures (le quartier de Chantemerle est uniquement résidentiel) avec la nécessité de transports pour aller au centre-ville, en sorties... L'équipe enseignante demande s'il est possible de prendre cela en compte et d'accorder un budget transport supplémentaire à l'école. Cela sera discuté avec la ville, l'agglomération et dans le cadre de la Cité éducative (notamment la gratuité des transports en commun).

Évaluations nationales

Tous les élèves de CP, CE1 et désormais CM1 du pays passent des évaluations nationales en septembre : l'objectif est de les situer en mathématiques et en français pour informer les parents et les élèves des résultats et guider l'action de l'équipe enseignante. Les résultats seront présentés lors du prochain Conseil d'école.

La question est posée lors du Conseil de l'efficacité des classes dédoublées en REP+. De l'avis de certain·es enseignant·es, cela a permis de vrais progrès en lecture décodage. Le collège semble par ailleurs faire des retours positifs sur les cohortes ayant bénéficié des classes dédoublées. Des difficultés subsistent par contre pour le langage oral. Par ailleurs, le passage du CE1 au CE2 (niveau non dédoublé) est un moment sensible car le fonctionnement en grand groupe peut être différent.

V. BILAN FINANCIER DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le mandataire est Brice MARTIN pour cette année, tout comme l'année dernière. Les comptes sont archivés à l'école et peuvent être consultés par l'équipe enseignante ou les parents sur demande.

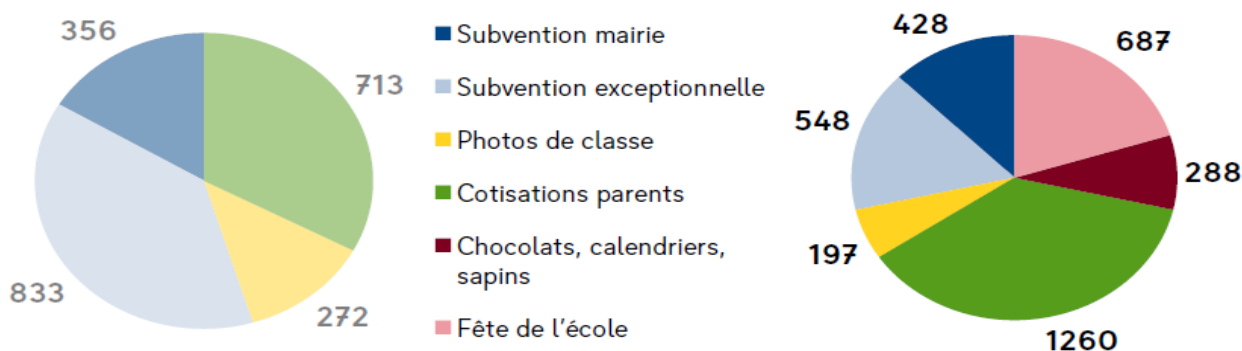
Recettes

2021/2022

2 174 €

2022/2023

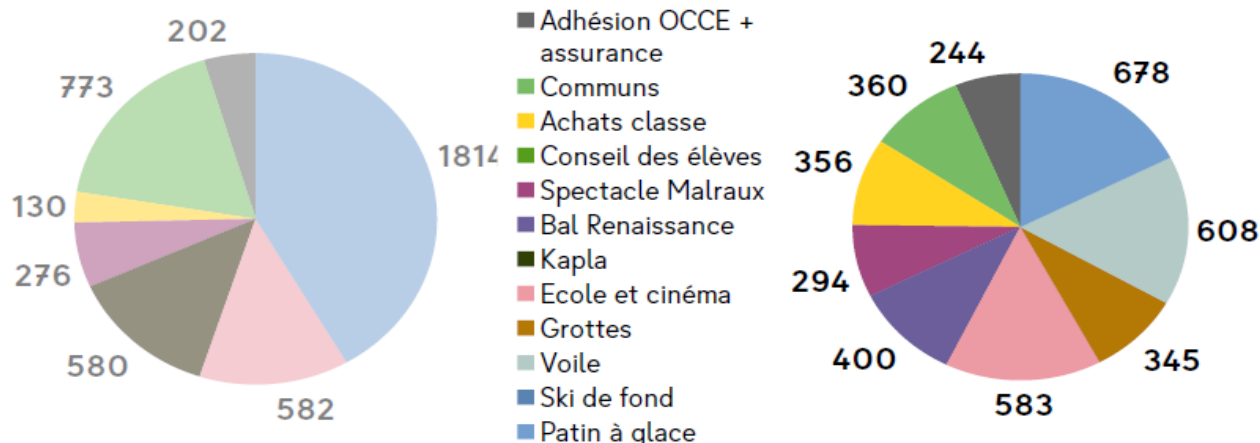
3 408 €



Dépenses

2021/2022
4 357 €

2022/2023
3 868 €

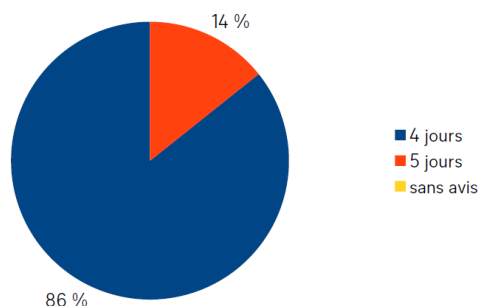


VI. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

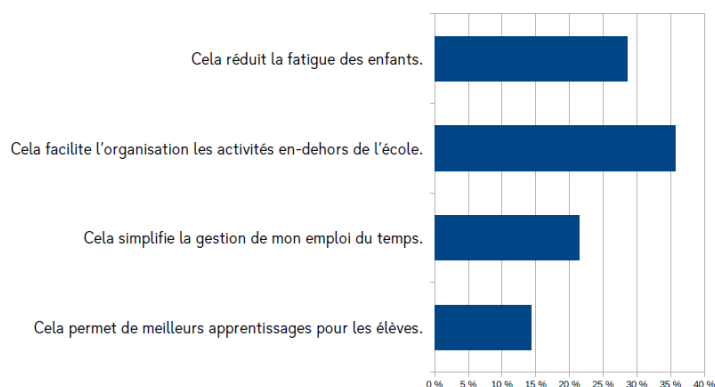
La règle au niveau national en terme de rythme scolaire sur la semaine reste 4,5 jours. Même si la plupart des écoles fonctionnent sur 4 jours (pas de classe le mercredi matin), ce régime reste dérogoatoire. La mairie de Chambéry doit donc, après consultation des Conseils d'école, déposer une demande de renouvellement de cette dérogation.

Les parents de l'école, en amont de Conseil, ont été consultés via un formulaire en ligne :

Quelle organisation du temps scolaire souhaitent les parents ? (7 réponses)



Pour ceux-celles qui souhaitent rester à 4 jours, les raisons :



Suite aux discussions des membres du Conseil d'école à propos des avantages et des inconvénients des différentes organisations du temps scolaire, un vote a lieu avec 14 votant-es. La question : souhaitez-vous maintenir l'organisation du temps scolaire actuelle pour l'école (4 journées de classe par semaine, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30, sans le mercredi matin) ?

POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Le Conseil est levé à 19 h 58. Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 7 mars 2024 à 18 h (il est demandé d'ajouter la question du harcèlement scolaire à l'ordre du jour).